

## **Communiqué de presse**

Le 31 janvier 2012

**André Vallini**, Chargé de la justice dans l'équipe de campagne de François Hollande  
**Marie-Pierre de la Gontrie**, Secrétaire nationale du Parti Socialiste aux libertés publiques et à la justice

### **L'indépendance de la justice toujours plus en péril**

Alors que, contre toute évidence et au mépris de toute réalité, Nicolas Sarkozy a osé déclarer jeudi dernier qu'il avait fait progresser l'indépendance de la justice, la liste des procédures visant des magistrats vient encore de s'allonger.

En effet, après les tracasseries administratives subies par le juge Trevidic, en charge du dossier Karachi, les possibles poursuites à l'encontre de la juge Prevost-Deprez, à Nanterre, la procédure disciplinaire engagée contre un magistrat du Parquet à Bobigny - finalement avortée - ou l'inspection lancée contre un magistrat du parquet de Castres pour des propos critiques envers la politique actuelle, on apprend que le garde des sceaux a engagé une procédure disciplinaire devant le Conseil Supérieur de la Magistrature à l'encontre du juge d'instruction en charge de dossiers sensibles comme la disparition de Guy-André Kieffer en Côte d'Ivoire ou celle à Paris de Medhi Ben Barka.

Ce juge a-t-il déplié en perquisitionnant les locaux de la DGSE, en se rendant à l'Élysée pour y saisir un dossier, ou en convoquant Patrick Quart, conseiller justice de Nicolas Sarkozy, dans le cadre de son enquête sur la disparition du journaliste Guy-André Kieffer ?

Si les magistrats peuvent voir leur responsabilité engagée, si des procédures disciplinaires peuvent s'avérer justifiées, il ne peut s'agir d'entraver une enquête ou d'exercer une quelconque pression sur le fonctionnement de la justice.

François Hollande et le Parti socialiste s'engagent à respecter le travail des juges, à instaurer l'indépendance nécessaire à une justice sereine, en renforçant les garanties statutaires des juges par rapport au pouvoir exécutif et en les étendant aux membres du Parquet.